



**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BAS-ARMAGNAC
 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

BUREAU

N°08-2025

Séance du lundi 31 mars 2025

NOMBRE DE MEMBRES		
Adhérents au bureau	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
6	6	6

L'an deux mille vingt-cinq et le lundi trente et un mars à seize heures trente, les membres du bureau de la Communauté de Communes du Bas-Armagnac se sont réunis au siège de la Communauté sous la présidence de Monsieur GOUANELLE Vincent et sur sa convocation.

Étaient présents : M. GOUANELLE Vincent, Mme FEUILLET-GALABERT Patricia M. DUCLAVE Jean, M. CAZERES Pierre, M. ARTIGOLE Éric et M. HAMEL Bernard.

Date de la convocation
24 mars 2025

OBJET DE LA DELIBERATION : Actualisation règlement intérieur Ludothèque à compter du 1^{er} avril 2025

Le quorum étant atteint, le bureau peut délibérer.

M. le Président **EXPOSE :**

Conformément aux délégations confiées par l'Assemblée Communautaire au Bureau, il appartient à ce dernier d'établir et d'actualiser les règlements intérieurs relatifs au fonctionnement des structures communautaires.

Dans ce cadre il indique la nécessité d'actualiser le règlement intérieur de la Ludothèque communautaire.

Et publication

07 avril 2025

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE, le projet de règlement actualisé présenté et annexé à la présente délibération, **AUTORISE**, Monsieur le Président à signer tout document et à entreprendre toutes les démarches relatives à cette décision.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,

M. le Président,



Vincent GOUANELLE.